

Flash Infos n°15-13

26 novembre 2015

Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

<http://snaps.unsa-education.org>



Réforme territoriale **La guerre des chefs !**



A un mois de la mise en place des nouvelles régions, le projet de décret des nouvelles DRDJSCS et DRJSCS vient de nous être communiqué...

Jusqu'à maintenant, les préfigurateurs amusaient la galerie... faute de pouvoir faire mieux à leur corps défendant !

I/ Décret des nouvelles DRDJSCS retard dû à la guerre des chefs.

Le projet de décret qui vient de nous être transmis était bloqué uniquement en raison de la querelle interne au sein du gouvernement sur les statuts et les nominations du DRDJSCS et de ses adjoints... Quelle puérité !

L'exécutif et la haute administration française semblent avoir rivalisé d'incompétences et de défenses de « pré-carré » au détriment de l'intérêt général.

En effet, quand on sait que ce texte doit encore être soumis à la consultation de tous les CTM concernés, du CT central des DDI et au conseil supérieur de la fonction publique... Pour une application au 1/01/16. On mesure l'étendue de l'inconséquence gouvernementale !

La DRDJSCS sera une et une seule direction sous l'autorité unique du DRDJSCS qui aura donc autorité sur tous les personnels des DDCS et DRJSCS regroupées (tous seront affectés à la DRDJSCS... mais sur quel site ?). Un DRDJSCS adjoint délégué aura une compétence « fonctionnelle » sur les missions départementales, mais pas sur les personnels.

Le SGG et le SGMAS ont rappelé les 18/11/15 face à l'ensemble des représentants des personnels des DDI et des ministères concernés que tous les PTP des DRDJSCS, DRJSCS et DDCS/PP resteront régis par l'article 10 du décret cadre ARTT.

Par contre nous ne savons toujours rien de :

- ☞ des organisations respectives des missions régionales et départementales ;
- ☞ de l'existence et du statut des antennes des nouvelles DRDJSCS ou DRJSCS ;
- ☞ de l'organisation de l'interdépartementalité (non définie par ailleurs) ;
- ☞ de l'affectation des CTS dépendants de DRJSCS qui disparaissent ;
- ☞ etc.

II/ Boycott intersyndical des CTR maintenu (voir communiqué ci-dessous).



La réforme territoriale JS doit s'inscrire dans le cadre de la mise en place du pacte national éducatif et dans le cadre d'un réel dialogue social... toujours inexistant à ce jour !

L'Intersyndicale JS appelle au boycott des comités techniques régionaux

L'Intersyndicale JS appelle au boycott des comités techniques des actuelles DRJSCS, ainsi qu'aux comités techniques siégeant en formation conjointe des actuelles DRJSCS et DDCS/PP appelées à fusionner au sein des DRDJSCS.

Elle appelle à maintenir ce mouvement partout où les conditions sont réunies pour prolonger les différents boycotts et avis négatifs unanimes déjà exprimés dans toutes les régions.

Dans un climat mortifère engendré par la RGPP, rebaptisée MAP, concrétisée par la RéATE, le ministère chargé de la jeunesse et des sports est depuis dix ans :

- dénaturé dans ses missions, au travers de la destruction systématique de nos métiers ;
- inopérant en raison d'une organisation éclatée entre trois missions budgétaires et deux autorités distinctes le SGMAS et le SGG. Organisation qui cantonne en outre le ministre chargé de la JS et le secrétaire d'Etat aux sports à un rôle de simple composition au seul profit de leur avenir politique personnel ;
- menacé de disparition par les suppressions de postes massives et récurrentes transformant le plan social de la RGPP-MAP en plan d'extinction de notre ministère.

La réforme territoriale ne fait qu'amplifier les légitimes inquiétudes des personnels et renforcer le côté anxiogène créée par la situation décrite ci-dessus. Situation que le SGMAS se plaît à entretenir au travers d'une absence totale de dialogue social. En effet, celui-ci n'est plus, tant au niveau national que déconcentré, qu'une parodie et ce depuis bien longtemps. En raison de cet état de fait, les personnels et leurs représentants ne peuvent plus se faire entendre par le biais des voies démocratiques normales.

C'est pourquoi l'intersyndicale JS demandent aux représentants de toutes ses composantes de ne plus siéger au sein des comités techniques régionaux, à fin de :

- forcer le gouvernement à négocier nationalement, par le biais du CTM et du CT des DDI, la mise en place de la réforme territoriale, notamment au travers d'une nouvelle organisation générale et unifiée du champ JS ;
- suspendre les fausses consultations régionales tant que les arbitrages de fond ne seront pas rendus (statut des nouvelles DRDJSCS et leurs antennes, positionnement des CTS, etc.).

En effet, aujourd'hui les consultations régionales ne sont qu'un écran de fumée (les DR n'ayant pas plus d'informations que les syndicats) permettant de masquer les véritables arbitrages qui se décident en dehors de tout dialogue social.

Notre avenir passe par l'action et la réaction de tous les personnels JS face à la disparition programmée et orchestrée de notre ministère.